

Technicienne ou technicien en travaux pratiques (soins infirmiers)

Occasionnel

Responsabilités générales

Le rôle principal et habituel du ou de la technicien(ne) en travaux pratiques – soins infirmiers consiste à assister le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de laboratoire, de stage ou d'atelier auprès de la clientèle étudiante de la formation continue.

Quelques attributions

Sous la responsabilité de la coordonnatrice, la technicienne ou le technicien exerce, au laboratoire de soins infirmiers et selon les besoins exprimés par le personnel enseignant, les fonctions de démonstrateur et de moniteur lors des manipulations en laboratoire supervisées directement par les professeurs et lors des pratiques libres individuelles ou en groupe. Elle assure le fonctionnement et la bonne utilisation des appareils de laboratoire. Elle s'assure du respect des normes de santé et de sécurité lors de leur utilisation, de leur manutention et de leur entreposage. Elle participe au choix du matériel spécialisé et des instruments de laboratoire. Le cas échéant, elle en assure le fonctionnement ainsi qu'une utilisation rationnelle et les adapte à des besoins spécifiques. Elle expérimente, au besoin, de nouvelles manipulations et techniques. Elle peut être appelée à fournir un soutien aux enseignantes et aux enseignants lors des activités de laboratoires de simulations haute-fidélité et à travailler en collaboration avec des partenaires externes. Elle peut aussi être appelée à initier des techniciennes ou des techniciens moins expérimentés. De manière plus spécifique, elle planifie l'organisation spatiale des laboratoires en soins infirmiers et supervise la pratique des techniques enseignées durant les laboratoires et corrige l'étudiant si nécessaire. Au besoin, accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications

Détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Conditions exigées par le collège

Connaissance du français écrit et parlé (validée au moyen d'un test). Membre de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec. Bonne habileté de planification et d'organisation. Habiletés de communication auprès de jeunes adultes. Aptitude à travailler avec de la nouvelle technologie et les systèmes informatiques. Autonomie, sens de l'initiative, capacité à travailler en équipe. Capacité à s'adapter à un environnement dynamique.

Traitement

22,59 \$ à 30,46 \$ / l'heure selon l'expérience et la scolarité

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent déposer leur curriculum vitae **au plus tard le 20 novembre 2020** par courriel à drh@bdeb.qc.ca

Pour plus d'information sur le Collège, consultez notre site Internet : www.bdeb.qc.ca

Le Collège de Bois-de-Boulogne, collège d'enseignement supérieur public, poursuit une tradition d'excellence. Il offre à toutes ses étudiantes et à tous ses étudiants un milieu d'apprentissage innovateur, stimulant et exigeant, qui favorise la réussite et le développement intégral de la personne, en vue de son engagement dans la société.

Le Collège remercie toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt, mais avise qu'il communiquera uniquement avec les candidats sélectionnés pour une entrevue.

Le Collège souscrit à un programme d'accès à l'égalité et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.